POUR L'ENVIRONNEMENT
LE DÉPARTEMENT AGIT !

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

Pour un Département plus sobre, plus circulaire et autonome

Plan Celsius

Stratégie bas carbone du Département de Saône-et-Loire 2023/2030

Plan ENVIRONNEMENT

Le Département accélère sa transition énergétique

Trois ans après l'adoption du Plan environnement 2020-2030 qui engage toute la Saône-et-Loire dans la transition écologique, le Département adopte le Plan Celsius 2023-2030, sa stratégie bas carbone entièrement consacrée à la maîtrise de l'énergie consommée. Objectif : atténuer les causes du changement climatique et inciter les territoires et les Saône-et-Loiriens à changer avec lui.

Un plan bénéfique pour tous

Le Plan Celsius est l'opportunité de répondre aux aspirations des agents attentifs à leurs pratiques quotidiennes, et à celles des usagers de plus en plus préoccupés par leur avenir, d'améliorer la qualité de vie au travail et la qualité du service public tout en maîtrisant la dépense publique.

Une administration exemplaire dans le territoire

L'attractivité du territoire s'en trouvera ainsi renforcée avec une administration sobre et exemplaire, une administration modernisée avec des méthodes de travail rénovées qui font sens et contribuent à l'intérêt général.

Constat et trajectoire

Diminuer très fortement nos émissions de CO_2

Établi selon la méthodologie Bilan Carbone® au 1er janvier 2023, le Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2022 du Département s'élève à 47 740 tonnes équivalent CO_2 (tCO_2e)[1].

Le Département s'est fixé une trajectoire de réduction de ses émissions volontariste, alignée sur celle de l'Accord de Paris visant la neutralité carbone[2] à l'horizon 2050, limiter le réchauffement à +2 °C et stabiliser le climat.

La trajectoire du Département ainsi modélisée correspond à une baisse des émissions directes et indirectes annuelles d'environ 5 %. Soit, 40 900 tCO_2e en 2025, 31 700 tCO_2e en 2030, et 11 000 tCO_2e en 2050.

Le Département s'est par ailleurs engagé à planter 600 000 arbres d'ici 2030 dans le cadre de son Plan environnement, dont 48 000 dans les collèges, en bord de route… représentant 1 200 $tC0_2$ séquestrées par an.

RÉPARTITION EN POURCENTAGES DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU DÉPARTEMENT

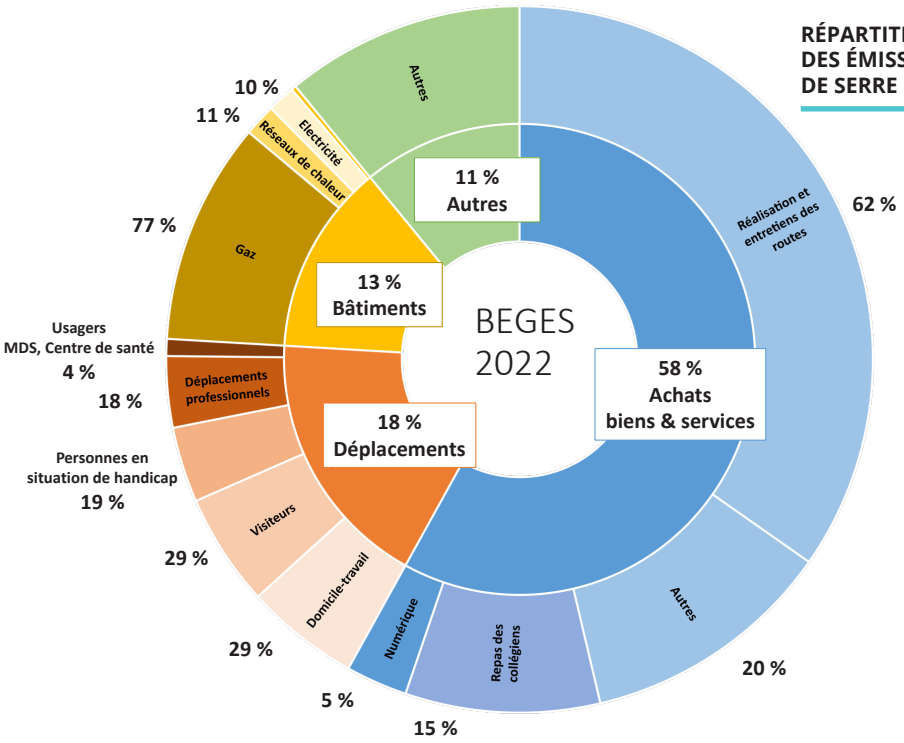

[1] Unité de mesure universelle qui ramène l'effet des différents gaz à effet de serre à celui du dioxyde de carbone.
[2] Ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que nous pourrons en séquestrer dans nos puits de carbone.

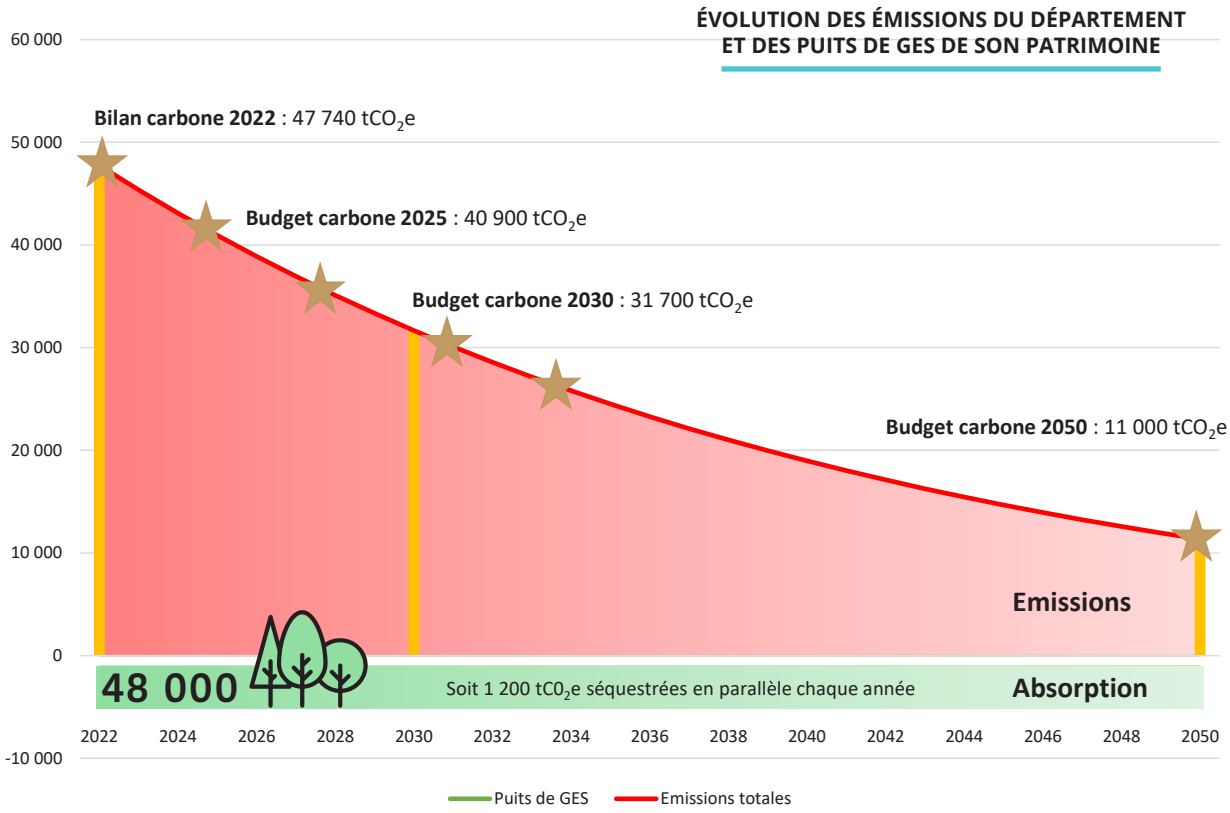

Ambition

Trois grands leviers

Le Département s'appuie sur trois grands leviers pour décarboner ses politiques publiques :

1

Adopter une démarche de sobriété :

respect des températures de consigne, réduction du gaspillage alimentaire, accompagnement au covoiturage…

2

Améliorer l'efficacité des équipements :

accélération de la rénovation de bâtiments et de la décarbonation de la flotte de véhicules, achat de matériels informatiques labellisés…

3

Repenser les usages,

en préférant des moyens peu-carbonés aux moyens actuellement utilisés : routes dédiées aux mobilités actives, achats de seconde main, production de chaleur bas carbone…

Action

Six axes stratégiques

Le Plan de transition du Département couvre la période 2023-2030 et propose 33 actions fortes qui s'articulent autour de 6 axes et 10 orientations.

Concrètement

Nos grands objectifs par axe

Le tableau ci-dessous présente les objectifs annuels de réduction des émissions pour 2030 qui ont fait l'objet de deux chiffrages en fonction de l'objectif opérationnel visé.

5 % de GES en moins par an | Plus de 5 % de GES en moins par an

Axe 1

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGETIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

10 actions

Principales cibles :

. Rénovation énergétique
. Culture de la sobriété
. Pilotage/Suivi
. Maintenance performante

> Émissions en 2022 (en tCO_2e)

6 270

> Objectifs de réduction annuels pour 2030

2 370 | 3 270

Axe 2

CONSOMMER PLUS SOBRE ET RESPONSABLE

8 actions

Principales cibles :

. Politiques d'achats/sensibilisation des fournisseurs
. Économie circulaire
. Réduction des déchets et du gaspillage alimentaire
. Plan départemental de restauration collective/achat de denrées moins émissives

> Émissions en 2022 (en tCO_2e)

8 670

> Objectifs de réduction annuels pour 2030

1 080 | 2 130

Axe 3

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE NUMÉRIQUE

4 actions

Principales cibles :

. Usages
. Quantités matériels/Durée de vie des équipements
. Limitation des temps de connexion

> Émissions en 2022 (en tCO_2e)

2 400

> Objectifs de réduction annuels pour 2030

260 | 650

Axe 4

RÉDUIRE ET DÉCARBONER NOS DÉPLACEMENTS

6 actions

Principales cibles :

. Télétravail/Outils du distanciel
. Transport des jeunes en situation handicap
. Alternatives à l'autosolisme
. Décarbonation de la flotte de véhicules

> Émissions en 2022 (en tCO_2e)

8 535

> Objectifs de réduction annuels pour 2030

960 | 1 980

Axe 5
DÉCARBONER NOS ROUTES

2 actions

Principales cibles :
. Étude de la réaffectation de 50 km de routes
. Techniques d'entretien moins émissives

> Émissions en 2022 (en tCO_2e)

16 570

> Objectifs de réduction annuels pour 2030

1 050 — **2 000**

Axe 6
FAVORISER L'ÉVOLUTION DES MODES DE TRAVAIL ET DES MODALITÉS DE CONTRIBUTION AUX ENJEUX CLIMATIQUES

3 actions

Principales cibles :
. Améliorer la connaissance de nos émissions de GES

TOTAL > Emissions en 2022

42 445[3]

TOTAL > Objectifs de réduction annuels pour 2030

5 720 — **10 030**

Marge de manœuvre

Trois chantiers à venir

Le Département pourrait donc réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 5 720 à 10 030 tCO_2e d'ici 2030, auxquelles il conviendra d'ajouter les résultats positifs escomptés de la mise en œuvre des actions 3, 7 et 12 qui n'ont pas pu être appréciées précisément à ce stade, soit :

1. **Réduire l'empreinte énergétique des cuisines des collèges**
2. **Développer la production de chaleur bas carbone**
3. **Développer l'économie circulaire dans nos rénovations globales et l'achat de matériaux à faible empreinte carbone**

Méthode

Collaboration & co-construction

Pour définir son plan de transition, le Département s'est appuyé sur :

.L'évaluation de ses émissions de GES avec l'appui d'une expertise extérieure

.Le travail quotidien de ses agents qui cherchent à mieux prendre en compte le défi du changement climatique dans les politiques qu'ils mettent en œuvre

.Les propositions concrètes des agents volontaires de toutes directions réunis en Séminaire/ateliers thématiques, le 29 septembre 2023

.L'expérience d'autres collectivités.

[3] Certains postes d'émissions comme les immobilisations par exemple, ne sont pas couverts par des actions du plan de transition, c'est ce qui explique en partie la différence de résultat entre les émissions actuelles présentées ici et le BEGES.

Axe 1·

Réduire la consommation énergétique de notre parc immobilier

ACTIONS

A / METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

N°01 | Organiser le suivi de la consommation énergétique de nos collèges

N°02 | Développer une culture de la sobriété

N°03 | Réduire l'empreinte énergétique des cuisines des collèges

B / ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PATRIMOINE BÂTI

N°04 | Sensibiliser et former les acteurs (entreprises, maintenance et usagers) sur les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des bâtiments

N°05 | Viser l'objectif à 2050 du Décret tertiaire dans chacune de nos rénovations globales : collèges, sites administratifs et techniques

N°06 | Remplacer la dernière chaudière au fuel encore en place au collège de Tournus

C / DÉCARBONER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DE GAZ FRIGORIGÈNE

N°07 | Développer la production de chaleur bas carbone : énergies renouvelables (EnR) prioritairement, et mettre en œuvre les actions

N°08 | Mettre en place un suivi des fluides frigorigène, une maintenance de nos installations de climatisation, et trouver des solutions alternatives

N°09 | Mettre en place un contrat d'exploitation et d'entretien des installations de Chauffage, ventilation et climatisation (CVC) performant

N°10 | Mettre en place des systèmes de pilotage pour optimiser le contrôle et le suivi des installations

0 à 100 tCO_2e : ✪

100 à 250 tCO_2e : ✪ ✪

> 250 tCO_2e : ✪ ✪ ✪

- Axe 1 -

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

A / METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION N°01 PILOTER

Organiser le suivi de la consommation énergétique de nos collèges

01.

État des lieux

• Obligation de réduire de 40 % d'ici 2030 la consommation d'énergie (chauffage et éclairage) de nos bâtiments
• Réduction des coûts de fonctionnement du Département et décarbonation de notre patrimoine immobilier

CONDITION DE RÉUSSITE

Conduite du changement des pratiques

CAPACITÉ À FAIRE : ++

COÛT ESTIMÉ : €

Temps de travail
Coût du logiciel

Descriptif de l'action

• **Coordonner et responsabiliser les acteurs de la maîtrise de l'énergie : Cellule énergie de la Direction du patrimoine et des moyens généraux et agents de maintenance des collèges, essentiellement**

• **Automatiser (logiciel de télé-relève) la collecte des données pour davantage de réactivité en cas de surconsommation avérée**

• **Coupler la collecte des données énergétiques à celle des consommations d'eau**

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ★★

• **Baisse indéniable des consommations énergétiques (et d'eau)**
• Voir action pour la mise en application du Décret tertiaire

- Axe 1 -

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

A / METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION N°02 SENSIBILISER ET COMMUNIQUER

02.

Développer une culture de la sobriété

État des lieux

• La sensibilisation aux écogestes portée dans les objectifs généraux de la collectivité pour 2024.

• Les résultats probants de 3 collèges récompensés dans le cadre du challenge Climat, usages, bâtiments, enseignement scolaire (Cube's) pour avoir réalisé 29,54 %, 20,14 % et 13,39 % d'économies d'énergie.

• Des consignes existantes pour réduire les effets du chauffage et de la climatisation sur l'environnement :
Chauffage : 19°C dans les bureaux en journée (21°C dans les MDS en raison de l'accueil PMI), 16°C la nuit, 18°C les jours EcoWatt rouge, 8°C lorsque le site est fermé plus de 3 jours.
Climatisation : jamais en dessous de 26°C, voire 29°C pour diviser par trois l'énergie consommée.

• Un pilotage automatique vise à respecter les consignes de température, mais des écarts importants sont constatés du fait de la diversité des contrats de maintenance et des différences d'inertie thermique d'un bâtiment à l'autre.

• Obligation du Décret tertiaire : 40 % d'économie d'énergie d'ici 2030 dans les bâtiments de plus de 1 000 m².

CONDITION DE RÉUSSITE

Animer et suivre au long cours pour maintenir l'engagement

CAPACITÉ À FAIRE : ⊕ ⊕

COÛT ESTIMÉ : €

Temps de travail

Descriptif de l'action

• Mettre en place le Plan de sobriété par les écogestes. Mise à disposition du Kit du manager responsable, engagement des services sur 5 écogestes

• Imaginer un plan d'actions adapté aux collégiens dans un format similaire, ludique

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪

Les écogestes représentent 20 à 25 % du pouvoir d'agir de chacun pour réduire l'empreinte carbone de tous.

- Axe 1 -

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

A / METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION N°03 AGIR

Réduire l'empreinte énergétique des cuisines de nos collèges

03.

État des lieux

• La part des consommations des cuisines ne sont pas fiables, en raison de l'absence de sous comptage énergétiques (gaz, électricité et eau).

• Les valeurs couramment utilisées sont pour la plupart issues de ratios liés à l'activité de restauration et ne reflètent pas forcément la réalité des sites.
Un choix d'équipements plus performants, moins énergivores, plus isolés (production de froid) et donc moins émissifs, s'effectue lors d'opérations de renouvellement des équipements.

• Une approche particulière et globale de la restauration doit être menée, incluant les équipements mais également les éléments tels que laverie, hottes, chambres froides... pour envisager des pistes d'optimisation comme la récupération de chaleur, un pilotage optimisé des mises en route... Ce qui de fait, rejoint les objectifs d'autres fiches actions.

• 2 300 000 repas représentent une consommation énergétique de l'ordre de 5 750 MWh.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

• Réaliser un état des lieux

• Mener une étude d'impact sur les coûts d'installation et de fonctionnement

• Former à l'utilisation et la programmation des équipements (coupure des appareils électriques avant la fin de la cuisson)

• Lever les contraintes de calendrier (changement uniquement pendant les périodes de vacances scolaires), et budgétaires (coût de raccordement des équipements)

CAPACITÉ À FAIRE : ✚ ✚ ✚

COÛT ESTIMÉ : € €

Chiffrage à faire au cas par cas.

Descriptif de l'action

• Étudier des mutualisations de restaurations collectives afin de réduire la facture énergétique, optimiser les coûts de fonctionnement et mieux maitriser les achats. Ex : étude sur la création d'une cuisine centrale dans le Chalonnais (4 535 repas quotidiens, soit 643 000 repas annuels), étude pour création d'une unité de légumerie commune (mutualiser et optimiser les légumes de première gamme pour les redistribuer aux collèges)

• Développer la cuisson de nuit et des modes de cuisson moins énergivores (cuissons plus longues, mais douces)

• Remplacer les équipements de cuisson fonctionnant au gaz par des équipements électriques à l'occasion de leur renouvellement (intégration au référentiel restauration)

• Renouveler les groupes non réglementaires (gaz R404a) ou défectueux par des équipements fonctionnant au gaz R290

• Équiper les cuisines de Centrales de traitement de l'air (CTA) ou de hottes avec récupération de chaleur

• Réaliser une veille sur les techniques et les évolutions métiers moins énergivores

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪ ✪

• **Baisse de 80 t CO_2e,** dans le cas de la cuisson douce permettant de réaliser jusqu'à 20 % d'économie d'énergie considérant que l'énergie des cuisines est pour moitié du gaz et de l'électricité.

- Axe 1 -

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

B / ACCROÎTRE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DE NOTRE PATRIMOINE BÂTI

ACTION N°04 PILOTER

04.

Sensibiliser et former les acteurs (entreprises, maintenance et usagers) sur les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des bâtiments

État des lieux

Si les choix constructifs ont vocation à accroître la performance énergétique des bâtiments, pour offrir une qualité d'usage pérenne, il est essentiel de prendre en compte l'exploitation et la maintenance du bâtiment dès sa conception. Cette amélioration peut permettre de réaliser de 10 à 15 % d'économie d'énergie, voire davantage.

Le Département a déjà engagé plusieurs démarches qui vont dans ce sens :

• La sensibilisation des collégiens aux écogestes par l'intermédiaire du challenge Climat, usages, bâtiments, enseignement scolaire (Cube's). Pour exemple, en 2023, les collèges David Niepce/Sennecey-le-Grand, Pierre Vaux/Pierre-de-Bresse et Les Chênes rouges/Saint-Germain-du-Plain ont respectivement réalisé 29,54 %, 20,14 % et 13,39 % d'économies d'énergie.

• La fabrication et l'assemblage de prototypes pour bien faire comprendre les enjeux liés aux choix constructifs.

CONDITION DE RÉUSSITE

Conduite du changement des pratiques

CAPACITÉ À FAIRE : +

COÛT ESTIMÉ : €

Temps de travail

Descriptif de l'action

• **Sensibiliser les entreprises aux nouvelles approches constructives : construction de prototypes, test étanchéité à l'air, analyse de l'air…**

• **Produire des guides simplifiés de maintenance (établis par la maîtrise d'œuvre et les entreprises).**

• **Éditer des guides pratiques de bon fonctionnement des bâtiments à destination des usagers**

• **Mener des actions collectives de sensibilisation aux enjeux du changement climatique pour inciter les comportements vertueux**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪

• Collège David Niepce/Sennecey-le-Grand : 29,54 % d'économies d'énergie > **Baisse de 24 tCO_2e**

• Collège Pierre Vaux/Pierre-de-Bresse : 20,14 % d'économies d'énergie > **Baisse de 18 tCO_2e**

• Collège Les Chênes rouges/Saint-Germain-du-Plain : 13,39 % d'économies d'énergie > **Baisse de 2 tCO_2e**

- Axe 1 -

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

B / ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PATRIMOINE BÂTI

ACTION N°05 AGIR

05.

Viser l'objectif à 2050 du Décret tertiaire dans chacune de nos rénovations globales : collèges, sites administratifs et techniques

État des lieux

• Les consommations directes d'énergie des bâtiments représentent 13 % des émissions de GES du Département.

• Le Décret tertiaire impose de réduire de 40 % la consommation d'énergie des bâtiments de plus de 1 000 m² d'ici 2030.

• En 2022, 19 collèges ainsi que la Tour des Archives départementales ont fait l'objet d'un audit énergétique.

CONDITION DE RÉUSSITE

Étudier les financements externes mobilisables

CAPACITÉ À FAIRE : ⊕ ⊕

COÛT ESTIMÉ : € € €

Coût variable d'une opération à une autre, entre 260 et 340 €/m² pour 60 % d'économie d'énergie, et 140 €/m² pour 40 % d'économie d'énergie.

Descriptif de l'action

• **Réduire nos consommations d'énergie en appliquant d'emblée un degré d'exigence supérieur à l'échéance 2030 du Décret tertiaire dès lors qu'il s'agit d'une rénovation globale, soit 12 collèges conformes à l'objectif 2050 du Décret tertiaire, prévus pour être livrés entre 2026 et 2030.**

• **Recourir aux marchés de travaux avec objectifs de performance**

À noter : la rénovation globale va au-delà de la considération énergétique. Elle place l'environnement et la santé au cœur du projet, s'étend au choix des matériaux (biosourcés notamment, qui imposent des modalités de construction particulières), de la filière locale (matériaux géosourcés), de la récupération des matériaux de déconstruction et de l'utilisation de matériaux alternatifs.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪ ✪

• **Baisse de 2 255 tCO_2e,** si - 60 % d'économie d'énergie pour les 13 bâtiments de plus de 1000 m² fléchés dans la PPI et – 40 % sur les autres bâtiments (dont les collèges) de plus de 1000 m²

• **Baisse de 3 137 tCO_2e,** si - 60 % pour tous les bâtiments de plus de 1000 m²

* 12 autres bâtiments représentant 416 tCO_2e sont concernés par le Décret tertiaire. La réduction de leur consommation énergétique de 40 %, sans engager de rénovation globale, permettrait une réduction de 150 tCO_2e supplémentaires.

- Axe 1 -

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

B / ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PATRIMOINE BÂTI

ACTION N°06 AGIR

06.

Remplacer la dernière chaudière au fuel encore en place au collège de Tournus

État des lieux

Le patrimoine bâti départemental est majoritairement raccordé au gaz pour des raisons et des particularités historiques indépendantes de la seule volonté du Département. Une dernière chaudière au fuel est encore en place au collège de Tournus.

CONDITION DE RÉUSSITE

Étudier les financements externes mobilisables

CAPACITÉ À FAIRE : +

COÛT ESTIMÉ : €

Coût d'adaptation et de raccordement du bâtiment : 111 000 €.

Descriptif de l'action

• **Réaliser une étude de faisabilité (en cours) pour passer à une chaudière plaquettes bois. Travaux engagés d'ici 2025.**

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪

• **Baisse de 90 tCO_2e**, si chauffage bois

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

C / DÉCARBONER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DE GAZ FRIGORIGÈNE

ACTION N°07 AGIR

07.

Développer la production de chaleur bas carbone : énergies renouvelables (EnR) prioritairement, et mettre en œuvre les actions

État des lieux

Loi relative à l'accélération de l'EnR du 10 mars 2023.
La solution de développer des productions ENR doit venir après les actions de :

- Sensibilisations des occupants (réduction des consommations grâce à un meilleur usage)
- Optimisation immobilière (réduction des surfaces chauffées et/ou partiellement occupées)
- Isolation des bâtiments (réduction des consommations grâce à une meilleure qualité thermique)

Toutes les réductions des consommations obtenues par ces actions entraineront de fait une réduction d'émission de GES.

Ensuite, la maîtrise des coûts de fonctionnement et le développement de notre indépendance énergétique exige d'augmenter la capacité de production d'énergie bas-carbone.
Il est alors nécessaire d'étudier le développement de toutes les technologies décarbonées.

Il s'agira adapter les projets aux ressources locales sans développement systématique d'une seule solution technique.

L'énergie consommée dans les bâtiments (chauffage et électricité) est à 59 % du gaz (78 % des GES) contre seulement 26 % d'électricité (10 % des GES).

En 2014, les collèges Jean Vilar/Chalon-sur-Saône et Saint-Exupéry/Montceau-les-Mines ont été équipés de système photovoltaïque (PV) en revente totale représentant une production annuelle de 107 834 kWh.

En 2023, 9 autres collèges ont été étudiés comme pouvant être raccordés à un réseau de chaleur ou à une centrale géothermique.

Descriptif de l'action

- **Réduire notre dépendance aux énergies fossiles, réduire notre facture énergétique (40 GwH et 4 M€/2022)**
- **Cibler les bâtiments en fonction des résultats de notre étude d'impact sur le raccordement aux EnR de nos bâtiments**

Après réduction des consommations, couvrir un maximum de nos besoins électriques avec de la production solaire en autoconsommation et revente du surplus éventuel

- **Étudier les opportunités de raccordement à des réseaux de chaleur décarbonés, de géothermie ou une chaufferie bois**

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Équiper prioritairement les toitures pour ne pas consommer de terres non artificialisées qui sont des puits de carbone potentiels, vérifier la capacité technique des supports
- Étudier, dans un second temps, la pose d'ombrières sur les parkings imperméables existants
- Étudier les opportunités d'implantation de parcs photovoltaïques le long des voies départementales avec un engagement de compensation équivalent à 100 % de la superficie du projet planté
- Étudier les financements externes mobilisables
- Privilégier des panneaux photovoltaïques produits dans l'Union européenne

CAPACITÉ À FAIRE : ✚ ✚ ✚

COÛT ESTIMÉ : € € €

Pour une surface de 480 m² et 105 kWc, le coût est de 83 405 €HT.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ★ ★

- Baisse complexe à estimer, variable d'une opération à une autre.
La différence de facteur d'émission entre le PV (44 gCO_2e/kWh) et le mix moyen du réseau (52 gCO_2e en 2022), est de 8 gCO_2e/kWh.
- Baisse de 12 $kgCO_2e$, pour 1 MWh produit avec du PV autoconsommé
Si le PV est injecté dans le réseau, il s'agit alors d'émissions évitées qui ne contribuent pas directement à réduire les émissions du Département, *cf. fiche action sur la méthanisation des déchets des bords de route.*

- Axe 1 -

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

C / DÉCARBONER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DE GAZ FRIGORIGÈNE

ACTION N°08 AGIR

08.

Mettre en place un suivi des fluides frigorigène, une maintenance de nos installations de climatisation, et trouver des solutions alternatives

État des lieux

La configuration actuelle de certains bâtiments nécessite leur rafraichissement ou leur climatisation, solutions énergivores et responsables de la destruction de la couche d'ozone selon le gaz employé.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Réaliser un état des lieux
- Étudier l'utilisation de fluides substituables ou de technologies plus performantes

CAPACITÉ À FAIRE : ⊕ ⊕

COÛT ESTIMÉ : € € €

Chiffrage à faire

Descriptif de l'action

- **Mettre en place des alternatives à la climatisation : protections solaires extérieurs (plantations, brise-soleil), isolation des bâtiments**
- **Mettre en place des alternatives moins énergivores (sur-ventilation nocturne, puisage nappe, puits canadien…)**
- **Isoler les bâtiments pour éviter la surchauffe d'été**
- **Adapter l'utilisation des locaux, prioriser le rafraichissement des zones communes, …**
- **Vérifier la conformité des équipements en place (maintenance)**
- **Renouveler les climatiseurs (non réglementaires) ou défectueux par des équipements de dernière génération moins énergivores.**

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪

- **Baisse de 26 tCO_2e,** si remplacement du fluide R404a par du R134a
- **Baisse de 45 tCO_2e**, si remplacement par des fluides frigorigènes non émetteurs

- Axe 1 -

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

C / DÉCARBONER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DE GAZ FRIGORIGÈNE

ACTION N°09 AGIR

09.

Mettre en place un contrat d'exploitation et d'entretien de nos installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) performant

État des lieux

Introduit par la Directive européenne de 2006, confortée par celle de 2012, sur l'efficacité énergétique, le Contrat de performance énergétique (CPE) permet de garantir les économies d'énergie consécutives à la rénovation ou l'optimisation de l'exploitation des installations techniques

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Recourir à une Assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) spécialisée
- Prévoir un accompagnement sur 2 ans au minimum
- Lever les contraintes de ressources humaines indéniables

CAPACITÉ À FAIRE : ++

COÛT ESTIMÉ : €

Chiffrage à faire. Coût des contrats à mettre en balance avec la facture énergétique en baisse.

Descriptif de l'action

- **Mettre en place des marchés de maintenance performants avec pilotage des installations afin de contractualiser l'obligation de résultats avec les prestataires.**

La forme juridique reste à définir en fonction des sites : collèges, sites importants tels que l'Espace Duhesme, sites au chauffage urbain...

Les collèges ne sont pas concernés par ce type de contrat à l'heure actuelle. La gestion des contrats relève des établissements.

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ++

Cf. Action visant à mettre en application le Décret tertiaire.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PARC IMMOBILIER

C / DÉCARBONER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DE GAZ FRIGORIGÈNE

ACTION N°10 PILOTER

10.

Mettre en place des systèmes de pilotage pour optimiser le contrôle et le suivi des installations

État des lieux

Décret Building automation & control systems (BACS) qui a pour but de faciliter l'atteinte des objectifs du Décret tertiaire.
Dès 2025, les bâtiments tertiaires devront s'équiper d'un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments afin de suivre les consommations générées par les équipements de chauffage, éclairage, climatisation, etc.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Réaliser un état des lieux
- Gérer la montée en compétence technique des utilisateurs et agents de maintenance

CAPACITÉ À FAIRE : ++

COÛT ESTIMÉ : €€

Chiffrage à faire.

Descriptif de l'action

- **Intégrer cet objectif et obligation dans toute nos rénovations globales (ajout de matériels et équipements)**
- **Déployer cette obligation progressivement sur les installations existantes via la PPI et/ou via les marchés mis en œuvre**

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ★★

Chiffrée dans les actions précédentes

Axe 2 •

Consommer plus sobre et responsable

ACTIONS

A / INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS NOTRE POLITIQUE D'ACHATS

N°11 | Amplifier la part des marchés de fournitures et services contribuant à réduire l'impact sur le climat

N°12 | Amplifier la part des marchés de fournitures et services favorisant l'économie circulaire et des matériaux à faible empreinte carbone

N°13 | Sensibiliser nos fournisseurs et nos prestataires à notre politique d'achats vertueuse

B / AMÉLIORER LA GESTION DE NOS DÉCHETS

N°14 | Progresser dans la réduction du gaspillage alimentaire dans nos collèges

N°15 | Sensibiliser, responsabiliser au tri des biodéchets et déchets verts

N°16 | Optimiser le fauchage raisonné des bords de route dans l'objectif de réduire encore plus les émissions de GES

N°17 | Veiller à l'impact environnemental de la valorisation par méthanisation de l'herbe fauchée le long des routes

C / DIMINUER L'IMPACT CARBONE DE LA RESTAURATION

N°18 | Accentuer l'utilisation de Plans alimentaires et de denrées moins émettrices de GES

0 à 100 tCO_2e : ★
100 à 250 tCO_2e : ★★
> 250 tCO_2e : ★★★

CONSOMMER PLUS SOBRE ET RESPONSABLE

A / INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS NOTRE POLITIQUE D'ACHATS

ACTION N°11 AGIR

11.

Amplifier la part des marchés de fournitures et services contribuant à réduire l'impact sur le climat

État des lieux

90 M€, c'est le volume d'achat annuel du Département.

Cf. Action 1 de l'axe 4 du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) dans lequel l'attention est portée aux déplacements des prestataires, emballages (suppression, réduction, réutilisation, reprise et matériaux utilisés), durée de vie des matériels et équipements (mobilier, fournitures, buffets...).

Les émissions liées aux achats de biens et services représentent 58 % des émissions de GES du Département. Parmi ces émissions, les achats des Routes représentent 62 %. Ceux-ci font l'objet d'un axe à part entière : Axe 5. Décarboner nos routes.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Demander aux fournisseurs (selon secteurs et seuils) de fournir un bilan carbone, soit de la prestation, soit en CO_2e/€ du chiffre d'affaires, pour déjà signifier ou enclencher le processus de protection de l'environnement dans la gestion de l'entreprise et améliorer la connaissance et le suivi des émissions indirectes du Département
- Sourcing fournisseurs
- Veille prospective

CAPACITÉ À FAIRE : +

COÛT ESTIMÉ : €

Temps de travail

Descriptif de l'action

- **Réduire la part de neuf dans les achats**
- **Accroître la durée de vie des équipements**
- **Intégrer des clauses environnementales**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ★★★

Cf. actions suivantes

- Axe 2 -

CONSOMMER PLUS SOBRE ET RESPONSABLE

A / INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS NOTRE POLITIQUE D'ACHATS

ACTION N°12 AGIR

12.

Amplifier la part des marchés de fournitures et services favorisant l'économie circulaire et des matériaux à faible empreinte carbone

État des lieux

Cf. Action 2 de l'axe 4 du SPASER

• Réglementation sur le tri des déchets - mai 2011 : obligation de réalisation du Diagnostic des déchets issus de la démolition des surfaces supérieures à 1000 m²

• Loi pour la Transition énergétique et la croissance verte (TEPCV) - août 2015 : objectif de 70 % des déchets du BTP valorisés en 2020, et institution de la hiérarchisation des modes de traitements : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique et élimination

• Réglementation environnementale (RE2020) : instauration du calcul d'analyse de cycle de vie du bâtiment. Le poids carbone des matériaux issus du réemploi est considéré comme nul

• Loi Économie circulaire (AGEC) - janv. 2020, juil. 2021, janv. 2022 : réalisation d'un diagnostic des Produits équipements, matériaux et déchets (PEMD) issus de la démolition et/ou la réhabilitation des surfaces supérieures à 1000 m²

• Le Département porte une attention particulière aux aménagements ou ouvrages, à la séquestration carbone par la couverture végétale des cours des collèges tous renaturés d'ici 2030, à la sélection des équipes de maîtrise d'œuvre...

CONDITIONS DE RÉUSSITE

• Réaliser des diagnostics PEMD et analyses multicritères afin de déterminer le potentiel de réemploi et d'anticiper la dépose sélective des matériaux

• Adhérer au réseau régional de réemploi dans le bâtiment et à la démarche bâtiment durable de Terragilis pour progresser dans les choix constructifs, les équipements et techniques

• Lever les contraintes de stockage et de dons des matériels déposés

• Lever les contraintes de ressources humaines indéniables

CAPACITÉ À FAIRE : ✚ ✚ ✚

COÛT ESTIMÉ : € €

Temps de travail

Descriptif de l'action

• **Prévenir, réemployer et recycler les déchets issus de nos rénovations globales**

• **Utiliser des matériaux moins émissifs de GES, biosourcés et/ou produits locaux**

• **Réaliser les bilans d'émissions de GES de nos opérations de construction/ rénovation complexes**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪ ✪

Pour exemple, le diagnostic PEMD réalisé au collège Bois-des-Dames à Saint-Germain-du-Bois fait état de 655,1 tonnes de déchets, dont 41,5 tonnes peuvent être réemployées et 152,1 tCO_2e évitées (ou réduites si réemploi sur site). Résultat à moduler en fonction de la balance économique du réemploi auquel s'ajoute le coût de la dépose soignée des matériels réemployés.

CONSOMMER PLUS SOBRE ET RESPONSABLE

A / INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS NOTRE POLITIQUE D'ACHATS

ACTION N°13 SENSIBILISER ET COMMUNIQUER 13.

Sensibiliser nos fournisseurs et nos prestataires à notre politique d'achats vertueuse

État des lieux

• Signature du pacte d'engagement volontaire des acteurs des infrastructures de mobilité avec la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) et autres acteurs incontournables du bâtiment, afin de développer des infrastructures inscrites dans les transitions écologique, climatique et numérique, conçues et gérées à l'écoute des besoins des Saône-et-Loiriens.

• Adhésion à la démarche bâtiment durable de Terragilis et son réseau de professionnel de l'aménagement et du bâtiment afin de progresser ensemble, Département et acteurs du bâtiment, dans les choix constructifs, les équipements et techniques.

• Adhésion au Réseau régional de réemploi dans le bâtiment afin d'avancer ensemble, Département et acteurs de l'économie circulaire appliquée au bâtiment, dans la mise en service d'un écosystème vertueux et maillé à l'échelle des territoires.

CONDITION DE RÉUSSITE

Communiquer et suivre notre politique d'achats responsables

CAPACITÉ À FAIRE : +

COÛT ESTIMÉ : €

Temps de travail

Descriptif de l'action

• **Partager notre politique d'achats publics vertueux et nos valeurs**

• **Faire valoir la qualité et notre engagement**

• **Faire évoluer les pratiques**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ★★★

• **Baisse de 520 tCO_2e,** si baisse de 20 % des émissions de GES des achats en raison de la mise en place de clauses environnementales dans le SPASER et l'achat de matériaux bas-carbone

• **Baisse de 1 030 tCO_2e,** si baisse de 40 % des émissions de GES des achats en raison de la mise en place de clauses environnementales dans le SPASER, de la baisse importante du volume d'achats neufs, matériaux bas-carbone et démarche de réduction importante des GES par nos fournisseurs

- Axe 2 -

CONSOMMER PLUS SOBRE ET RESPONSABLE

B / AMÉLIORER LA GESTION DE NOS DÉCHETS

ACTION N°14 AGIR

Progresser dans la réduction du gaspillage alimentaire dans nos collèges

14.

État des lieux

- 5 collèges/an accompagnés sur le diagnostic du gaspillage alimentaire dans l'établissement
- 1 collège équipé d'un self participatif à l'assiette unique
- 7 établissements équipés de salad'bar

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Accompagner les cuisiniers
- Développer le suivi en continu du gaspillage alimentaire après diagnostic (échéance 2024). Les conseillers restauration seront formés et sensibilisés à la lutte contre le gaspillage et pourront conseiller les établissements à chaque visite.
- Continuer de développer les actions de sensibilisation dans le but de recentrer le projet alimentation autour de l'élève, acteur de ses choix.
- Créer des commissions départementales de restauration sur la base du Plan alimentaire départemental de restauration collective.
- Faire le lien entre le Plan alimentaire de restauration collective et la disponibilité des produits en Saône-et-Loire.
- Pérenniser le poste d'animateur nutrition santé aujourd'hui occupé par une apprentie en Master 2 Nutrition santé.

CAPACITÉ À FAIRE : ✚ ✚

COÛT ESTIMÉ : € € €

Chiffrage coût des investissements selfs particitatifs au cas par cas.

Descriptif de l'action

- **Développer l'adhésion au Plan alimentaire de restauration collective qui garantit une alimentation axée sur la qualité, la santé, le goût et la préservation des ressources**
- **Développer le service à l'assiette et les selfs participatifs : un second établissement équipé à la rentrée 2024**
- **Coordonner et responsabiliser les acteurs de l'alimentation par rapport aux données EGalim sur le gaspillage alimentaire**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪ ✪

Cf. action sur le tri des déchets

- Axe 2 -

CONSOMMER PLUS SOBRE ET RESPONSABLE

B / AMÉLIORER LA GESTION DE NOS DÉCHETS

ACTION N°15 AGIR

Sensibiliser, responsabiliser au tri des biodéchets et déchets verts (collèges et sites administratifs)

15.

État des lieux

- Loi anti-gaspillage de février 2020 : obligation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 1er janvier 2024
- 5 collèges/an accompagnés sur le diagnostic du gaspillage alimentaire dans l'établissement
- 1 collège qui pratique le service à l'assiette unique, 1 autre équipé en 2024
- Environ 75 % des établissements disposent de banques de tri des restes de repas par les élèves
- Pas de système de collecte des biodéchets dans les sites administratifs.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Lever les contraintes techniques, organisationnelles et budgétaires
- Piloter la conduite du changement des pratiques

CAPACITÉ À FAIRE : ⊕ ⊕

- Forte dépendance à l'organisation de la collecte sélective des déchets dans les territoires et de la mise en place du compostage des biodéchets

COÛT ESTIMÉ : € €

Descriptif de l'action

- **Déployer et suivre l'utilisation de composteurs, avec la particularité du compostage des produits carnés cuits**
- **Sensibiliser, responsabiliser les gestionnaires, les collégiens et les agents face au gaspillage alimentaire et au tri des déchets**
- **Étudier l'opportunité de méthaniser le gisement des biodéchets/déchets verts de la collectivité (étude des gisements et des partenariats à développer)**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪ ✪

- Émissions actuelles : 296 tCO_2e
- **Baisse de 59 tCO_2e,** si -20 % de déchets dans les collèges
- **Baisse de 286 tCO_2e,** si -20 % de déchets dans les collèges, et 100 % de compostage des biodéchets

- Axe 2 -

CONSOMMER PLUS SOBRE ET RESPONSABLE

B / AMÉLIORER LA GESTION DE NOS DÉCHETS

ACTION N°16 AGIR

16.

Optimiser le fauchage raisonné des bords de route dans l'objectif de réduire encore plus les émissions de GES

État des lieux

Entre 2018 et 2023, le nombre d'heures de tracteurs est passé de 38 000 à 31 000, soit -215 tCO_2e [1000 heures de tracteur = 32 tCO_2e]

CONDITION DE RÉUSSITE

Intégrer ces nouveautés dans le document d'organisation du fauchage qui précise les enjeux stricts pour lesquels le fauchage est nécessaire

CAPACITÉ À FAIRE : ⊕ ⊕

COÛT ESTIMÉ : €

Pas de surcoût engendré par les propositions et moyens ci-dessus

Descriptif de l'action

- **Limiter le fauchage aux stricts enjeux routiers (sécurité, hydraulique et sanitaire/ambroisie)**
- **Adapter les techniques, les fréquences, les hauteurs et les surfaces de fauchage**
- **Réfléchir sur l'organisation du fauchage en postes décalés pour limiter les transferts de tracteurs**

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪ ✪

- Émissions actuelles : 1 535 tCO_2e
- **Baisse de 256 tCO_2e,** pour 1 passage sur 6 en moins
- **Baisse de 512 tCO_2e,** pour 1 passage sur 3 en moins

- Axe 2 -

CONSOMMER PLUS SOBRE ET RESPONSABLE

B / AMÉLIORER LA GESTION DE NOS DÉCHETS

ACTION N°17 AGIR

17.

Veiller à l'impact environnemental de la valorisation par méthanisation de l'herbe fauchée le long des routes

État des lieux

- Valorisation en énergie de l'herbe d'accotement du secteur du Louhannais.
- 350 tonnes/an méthanisée
- -65 tCO_2e de GES/an
- 35 000 m^3 biogaz

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Ouverture d'autres unités de méthanisation
- Mutualisation des gisements : routes, collèges (déchets verts), et autres gisements de proximité

CAPACITÉ À FAIRE : ✚✚✚

COÛT ESTIMÉ : €€

Surcoût important au niveau du matériel de fauche

Descriptif de l'action

- **La valorisation de l'herbe des 4 autres secteurs de fauche est conditionnée à la création d'autres installations de méthanisation**

ÉMISSIONS DE GES ÉVITÉES : ✪✪✪

- Les émissions évitées sont comptabilisées à part, elles ne sont pas soustraites au bilan (règle de comptabilité Carbone).
- La fauche des déchets verts laissés sur les bords de route a des inconvénients autres que ceux des émissions de GES.
- Lorsque le Département apporte ses déchets verts à un méthaniseur, il agit pour le consommateur. Le gaz vert n'émet que 0,515 tCO_2e/tep en comparaison du gaz fossile qui émet 2,77 tCO_2e/tep.
- Les émissions évitées avec une production de 21,55 t (en 2021) représentent -50 tCO_2e.
- Si d'autres unités de méthanisation venaient à ouvrir, le Département pourrait probablement éviter de 3 à 6 fois plus d'émissions de GES.

- Axe 2 -

CONSOMMER PLUS SOBRE ET RESPONSABLE

C / DIMINUER L'IMPACT CARBONE DE LA RESTAURATION

ACTION N°18 AGIR

Accentuer l'utilisation de Plans alimentaires et de denrées moins émettrices de GES

18

État des lieux

• 2,3 M de repas confectionnés sur place, 48 établissements, 16 200 collégiens demi-pensionnaires

• Développement de la plateforme Agrilocal 71 pour inciter les collèges à s'approvisionner chez des fournisseurs situés dans un rayon de 100 km

• 100 % des collèges utilisateurs de la plateforme Agrilocal 71 en 2022

• Aide financière aux collèges qui achètent sur Agrilocal 71

• 13 % de repas végétariens, viande de bœuf servie 1 fois par semaine, 2 collèges/an accompagnés sur l'augmentation de la part des denrées issues de l'agriculture biologique dans les menus

• Plan Saône-et-Loire sans perturbateurs endocriniens :
- Action 1. Supprimer toute la vaisselle en plastique dans les collèges et les Établissements recevant du public (ERP), action réalisée à ce jour,
- Action 2. Accroître la quantité de produits locaux sans perturbateurs endocriniens dans les repas proposés aux collégiens.
- Formation légumes et légumineuse bio et de saison pour les cuisiniers

• Loi pour l'Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM) : au moins 50 % de produits durables ou sous signe d'origine ou de qualité (60 % des viandes et poissons) dont au moins 20 % de produits bio, plan annuel de diversification des sources de protéines et menus végétariens, lutte contre le gaspillage alimentaire (diagnostic préalable), substitution des plastiques à usages uniques, des bouteilles d'eau, des contenants alimentaires de cuisson, réchauffe et service, information sur la part des denrées EGALIM.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

• Renforcement de l'accompagnement des collèges par les conseillers restauration

• Accompagner les agents de restauration sur les évolutions du métiers (technologies, techniques, évolution des modes de consommation...)

• Mettre en place un groupement d'achat alimentaire pour la restauration collective nous permettant de valoriser notre politique en matière d'écologie et d'économie : modes de cultures et d'élevage, de livraison des denrées...

CAPACITÉ À FAIRE : ✚ ✚ ✚

Création d'un service Achat/Alimentation

COÛT ESTIMÉ : € €

Entre 90 000 et 150 000 €/an pour la création d'un service Achat/Alimentation

Descriptif de l'action

• Généraliser le plan alimentaire de restauration collective qui a intégré l'équilibre carcasse (en lien avec la réduction du gaspillage) et la saisonnalité

• Augmenter la part des produits dits EGalim

• Augmenter la part des denrées moins émettrices de GES

• Créer des menus végétariens types, sans produits ultra-transformés

• Déployer des systèmes supprimant l'utilisation de films plastiques (couvercles inox étanches, bouchons sous vide...)

• Continuer à développer la lutte contre le gaspillage alimentaire qui commence dès l'achat

cf. action précédente

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪ ✪

• Baisse de 250 tCO_2e, si 20 % de repas sans viande ou moins carbonés

• Baisse de 300 tCO_2e, 20 % de repas sans viande ou moins carbonés, 100 % de fruits et légumes de saison et forte proportion de produits locaux

Axe 3 •

Réduire notre empreinte numérique

ACTIONS

A / FAIRE DES USAGES UN LEVIER DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

N°19 | Former les agents à des pratiques numériques plus sobres

N°20 | Ajuster les temps de connexion des appareils informatiques

B / ACHETER UTILE ET RESPONSABLE POUR LIMITER NOTRE IMPACT NUMÉRIQUE

N°21 | Optimiser le nombre d'équipements des agents et notre patrimoine digital

N°22 | Prolonger la durée de vie des équipements et/ou acheter 30 % de matériel de seconde main

0 à 100 tCO_2e :
100 à 250 tCO_2e :
> 250 tCO_2e :

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE NUMÉRIQUE

A / FAIRE DES USAGES UN LEVIER DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

ACTION N°19 SENSIBILISER ET COMMUNIQUER

19.

Former les agents à des pratiques numériques plus sobres

État des lieux

- Loi sur le numérique responsable
- En 2023, suite au passage à Windows 365, la taille de boîte mail par agent a été augmentée à 50 Go (avant limitée à 80 Mo)
- La Charte des usages numériques date approximativement de 2013
- Le nouveau site Internet du Département intégrera les principes du Référentiel général d'écoconception de services numériques (RGESN)
- Le Plan de sobriété par les écogestes lancé en 2024, consacre un volet aux usages numériques responsables

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Former à l'utilisation/stockage des fichiers sur les serveurs
- Réduire la taille des boîtes mails

CAPACITÉ À FAIRE : +

COÛT ESTIMÉ : €

Temps de travail

Descriptif de l'action

- **Renforcer l'apprentissage des bons usages numériques : gestion des boîtes mail, connaissance des outils et des applications à privilégier selon les objectifs de travail, stockage des données, navigation sur Internet, archivage des mails et des pièces jointes...**
- **Mettre en place des pratiques sobres de transfert, échange et stockage de données (ex: réduire la taille des boîtes mails)**

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ★★

Baisse de 20 tCO_2e si les boîtes mail qui n'ont pas vocation à stocker les mails sont réduites à de 50 Go à 500 Mo

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE NUMÉRIQUE

A / FAIRE DES USAGES UN LEVIER DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

ACTION N°20 AGIR

Ajuster les temps de connexion des appareils informatiques

20.

État des lieux

- Les serveurs s'éteignent pour les premiers à 20 heures, mais tous les appareils ne sont pas éteints
- La veille automatique est mise en place sur les ordinateurs portables

CAPACITÉ À FAIRE : ✚

COÛT ESTIMÉ : €

Temps de travail

Descriptif de l'action

- **Étudier l'impact de l'extinction automatique et de la limitation des temps de connexion : gain en termes d'économie d'énergie et de réduction des GES, gêne occasionnée...**

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪

- **Baisse de 12 tCO_2e,** si 80 % des écrans sont éteints en dehors des horaires de travail
- **Baisse de 15 tCO_2e**, si 100 % des écrans éteints en dehors des horaires de travail

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE NUMÉRIQUE

B / ACHETER UTILE ET RESPONSABLE POUR LIMITER NOTRE IMPACT NUMÉRIQUE

ACTION N°21 AGIR

21.

Optimiser le nombre d'équipements des agents et notre patrimoine digital

État des lieux

- 24 922 appareils informatiques et de téléphonie
- 250 terminaux, 50 unités centrales, 100 portables et 250 mobiles achetés par an (hors collèges)
- Les doubles écrans ne sont pas fournis d'office
- 7 000 tablettes par an fournies dans les collèges
- Tous les agents ne disposent pas de téléphones portables et le téléphone fixe reste plus écologique dans tous les cas

CONDITION DE RÉUSSITE

- Prendre en compte les nécessités de service

CAPACITÉ À FAIRE : +

COÛT ESTIMÉ : €

Temps de travail

Descriptif de l'action

- **Acheter du matériel labellisé plus efficient environnementalement**
- **Réduire le nombre d'équipements non essentiels : téléphone fixe/mobile, double écran, imprimante/copieur, consommables… à l'échéance des prochains marchés.**

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES : ★★

- **Baisse de 25 tCO_2e,** si le nombre d'écrans surnuméraires est réduit de 20 %
- **Baisse de 60 tCO_2e,** si le nombre d'écrans surnuméraires est réduit de 50 %

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE NUMÉRIQUE

B / ACHETER UTILE ET RESPONSABLE POUR LIMITER NOTRE IMPACT NUMÉRIQUE

ACTION N°22 PILOTER

22.

Prolonger la durée de vie des équipements et/ou acheter 30 % de matériel de seconde main

État des lieux

- 4 à 5 ans pour la durée de vie des ordinateurs et terminaux
- 7 à 8 ans pour les écrans
- 3 à 4 ans pour les téléphones mobiles
- 175 appareils (+4 % par rapport à 2021) ont trouvé une seconde vie via une entreprise locale de reconditionnement de matériel informatique, soit 25 % du matériel renouvelé chaque année

CONDITION DE RÉUSSITE

RAS

CAPACITÉ À FAIRE : + + +

COÛT ESTIMÉ : € €

+ 15 % minimum pour des produits labellisés

Descriptif de l'action

- **Acquérir du matériel labellisé tels que Blue angel, TCO, EPEAT (conception, consommation énergétique, réparation/valorisation) dans l'objectif de prolonger la durée de vie du matériel**
- **Acheter du matériel de seconde main : 30 % d'ici 2026 (lot spécifique Reconditionné introduit dans le nouveau marché)**
- **Intégrer une obligation de réduction des emballages**
- **Accroître l'entretien et la réparation des matériels grâce à la garantie 3 ou 5 ans sur les matériels**
- **Contractualiser avec des entreprises ou associations spécialisées dans le recyclage ou l'économie circulaire**
- **Attribuer du matériel à des associations ou des écoles**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ★ ★ ★

- **Baisse de 200 tCO_2e,** si la durée de vie de l'ensemble du matériel informatique est allongée d'1 an
- **Baisse de 560 tCO_2e,** si la durée de vie de l'ensemble du matériel informatique est allongée d'1 an et que 30 % du matériel est acheté en seconde main

Axe 4•

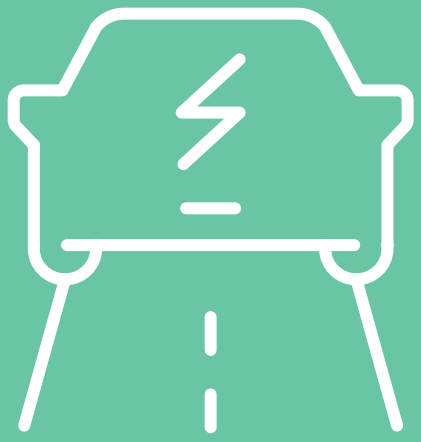

Réduire et décarboner nos déplacements

ACTIONS

A / RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS

N°23 | Poursuivre le télétravail et la bonne utilisation des outils du distanciel

N°24 | Étudier la réduction de l'impact du transport des jeunes en situation de handicap sur les émissions de GES

N°25 | Sensibiliser nos visiteurs aux modes de déplacements décarbonés

B / RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ET PROFESSIONNELS

N°26 | Encourager les pratiques alternatives à l'autosolisme pour les déplacements domicile-travail

N°27 | Encourager l'autopartage et des modes plus vertueux pour les déplacements professionnels

C / DÉCARBONER NOS DÉPLACEMENTS

N°28 | Accentuer la décarbonation de notre flotte de véhicules et matériels routiers

0 à 100 tCO_2e : ★
100 à 250 tCO_2e : ★★
> 250 tCO_2e : ★★★

RÉDUIRE ET DÉCARBONER NOS DÉPLACEMENTS

A / RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS

ACTION N°23 AGIR

Poursuivre le télétravail et la bonne utilisation des outils du distanciel

23.

État des lieux

• 1,3 millions, c'est le nombre de km domicile/travail évité du fait du télétravail.

• Charte du télétravail 2021 : 1 à 2 jours par semaine et par agent dont plus de 500 concernés ; davantage en cas de circonstances exceptionnelles : santé, crise sanitaire, canicule, ...

• Pour le Département, le télétravail, quand les missions s'y prêtent, répond à la question des déplacements (en moyenne 16 km/jour/agent) dans un territoire où la voiture reste le moyen de transport principal.

• Plan de sobriété par les écogestes (porté dans les objectifs généraux 2024 de la collectivité) qui revient en partie sur les bonnes pratiques numériques.

• Outils à disposition : Teams, accès distants aux bureaux et serveurs.

CONDITION DE RÉUSSITE

Former au management d'équipes exerçant des missions de service public en télétravail

CAPACITÉ À FAIRE : +

COÛT ESTIMÉ : €

• Temps de travail

• Formation

Descriptif de l'action

• Développer **et porter à connaissance la liste des espaces de travail partagés.**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES :

• **Baisse de 75 tCO_2e**, si 3 % de télétravailleurs en plus du fait du développement des espaces de télétravail partagés

• **Baisse de 125 tCO_2e,** si 5 % de télétravailleurs en plus (capacité maximale dans la limite de la compatibilité des missions)

RÉDUIRE ET DÉCARBONER NOS DÉPLACEMENTS

A) RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS

ACTION N°24 AGIR

Étudier la réduction de l'impact du transport des jeunes en situation de handicap sur les émissions de GES

24.

État des lieux

- Loi d'orientation des mobilités (LOM)
- Le transport des jeunes en situation de handicap vers leur lieu d'étude représente 7,5 millions de km/an, 1 600 tCO_2e, et le tiers des émissions GES liées aux déplacements
- Marché actuel 2023-2027, réflexion sur les exigences à reprendre.

Descriptif de l'action

- Étudier et analyser **l'optimisation des transports : mutualisation entre établissements d'accueil d'un même secteur géographique, planning de tournées optimales, matériels modulables, pilotage...**
- Réaliser **une étude d'impact économique et environnemental**
- Mettre **en avant la charte Objectif CO_2 dans le prochain marché.**

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Analyse des besoins
- Amélioration globale de la prise en charge du transport quotidien
- Mobilisation des acteurs concernés
- Prise en compte des enjeux partagés
- Régularité du service.

ESTIMATION DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ★★★

- **Baisse de 165 tCO_2e** pour 10 % en moins d'émissions de GES, si optimisation des trajets et utilisation de véhicules à motorisation bas-carbone.
- **Baisse de 330 tCO_2e** pour 20 % en moins d'émissions de GES en cas d'utilisation plus intensive de véhicules à motorisation bas-carbone

CAPACITÉ À FAIRE : ✚✚✚

COÛT ESTIMÉ : €€

Chiffrage à faire après étude d'impact.

ACTION N°25 SENSIBILISER ET COMMUNIQUER

25.

Sensibiliser nos visiteurs aux modes de déplacements décarbonés

État des lieux

- Plan Tous à vélo 2022-2025
- Axe 2. Développer la culture du vélo partout en Saône-et-Loire
- Action 5. Encourager la pratique du vélo au quotidien (cf. Calendrier de mise en œuvre en 2023 et 2024)
- Première Assises du vélo organisées en septembre 2023
- Campagne d'affichage grand public prévue en mars 2024.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Communiquer/Informer : réaliser la cartographie en ligne des aménagements cyclables du territoire (livraison début 2024)
- Réaliser un suivi : interroger les visiteurs sur leur mode de déplacement
- Inciter à l'utilisation des modes doux sur les invitations, communiqués, dossiers de presse…
- Favoriser l'accessibilité des collèges et autres sites ouverts au public (MDS, Centres de santé…)
- Acculturer, former les collégiens à la pratique du vélo.

CAPACITÉ À FAIRE : +

COÛT ESTIMÉ : € €

Plan Tous à vélo 2022-2025 : 500 000 €/an sur 3 ans

Descriptif de l'action

- **Mettre en œuvre l'action 5 du Plan Tous à vélo 2022-2025**
- **Réaliser l'inventaire (en cours) des équipements et services en place dans les différents sites**
- **Expérimenter des liaisons : établir le Schéma directeur cyclable des Routes départementales (premier livrable présenté en Assemblée départementale fin 2024)**
- **Créer des synergies avec les équipes éducatives, les communes et les intercommunalités**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ★ ★

- **Baisse de 285 tCO_2e,** si 10 % de visiteurs viennent en mode doux représentant 10 % d'émissions de GES en moins
- **Baisse de 570 tCO_2e,** si 20 % de visiteurs viennent en mode doux

RÉDUIRE ET DÉCARBONER NOS DÉPLACEMENTS

B / RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ET PROFESSIONNELS

ACTION N°26 AGIR

26.

Encourager les pratiques alternatives à l'autosolisme pour les déplacements domicile-travail

État des lieux

- Loi d'orientation des mobilités (LOM)
- Plan de déplacements des agents 2023-2028
- Les déplacements domicile-travail représentent 29 % des émissions de GES du poste déplacements qui correspond à 18 % des émissions de GES du Département
- 1 700 agents (81 %) viennent travailler seuls à bord d'un véhicule thermique
- Plusieurs mesures incitatives en place : forfait mobilité durable, prise en charge du forfait de transport en commun ou de service public de vélo, prêt d'essai de vélo électrique durant 15 jours...

Descriptif de l'action

- **Impulser et sensibiliser au covoiturage et à l'utilisation des modes actifs au quotidien**
- **Accélérer l'équipement des différents sites en abris à vélos sécurisés**
- **Étudier le rechargement des véhicules personnels**
- **Évaluer l'impact d'un meilleur cadencement de la ligne de bus reliant le site administratif de Duhesme à la gare SNCF**

CONDITION DE RÉUSSITE

Animation, conduite du changement des pratiques

CAPACITÉ À FAIRE : ++

COÛT ESTIMÉ : €€

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ★★★

- **Baisse de 125 tCO_2e** si 10 % des agents actuellement en voiture font du covoiturage
- **Baisse de 250 tCO_2e** si 20 % des agents actuellement en voiture font du covoiturage

RÉDUIRE ET DÉCARBONER NOS DÉPLACEMENTS

B / RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ET PROFESSIONNELS

ACTION N°27 AGIR

Encourager l'autopartage et des modes plus vertueux pour les déplacements professionnels

27.

État des lieux

- Loi d'orientation des mobilités (LOM)
- Les déplacements représentent 18 % des émissions de GES du Département
- 6,7 millions, c'est le kilométrage des déplacements professionnels (année 2022)
- 1 700 agents (81 %) viennent travailler seuls à bord d'un véhicule thermique
- Plan de déplacements des agents 2023-2028 adopté en décembre 2023
- Étude de l'aménagement extérieur du site de Duhesme (1 000 agents) en cours
- Intégration d'une fonctionnalité visant à visualiser les possibilités d'autopartage dans l'application pour la réservation des véhicules du pool

Descriptif de l'action

- **Impulser et sensibiliser à l'autopartage et au train pour les déplacements professionnels (18 % des émissions de GES des déplacements)**
- **Former à l'écoconduite (de 7 à 10 % de baisse des consommations à kilométrage constant) et permettre l'évaluation en situation réelle (équipement des véhicules de service thermiques et électriques avec un boîtier télématique permettant la remontée de données sur la conduite)**
- **Accentuer le déploiement en cours des bornes de recharge électrique des sites du Département. 52 bornes installées à ce jour. 22 bornes restant à installer d'ici avril 2024. À partir de 2024 déploiement de bornes et de véhicules électriques dans les collèges**
- **Accélérer l'équipement des différents sites en solutions vélos (VAE et cages de sécurisation) : 20 VAE mis en service en 2024 dans différentes directions**
- **Animer le changement des comportements : Assises du vélo 2023, challenges divers, incitation au covoiturage dans les invitations officielles...**

CONDITION DE RÉUSSITE

Conduite du changement des pratiques

CAPACITÉ À FAIRE : ⊕ ⊕

COÛT ESTIMÉ : € € €

ESTIMATION DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ★ ★ ★

- **Baisse de 50 tCO_2e** si 20 % des agents en véhicule léger (VL) covoiturent
- **Baisse de 85 tCO_2e** si en plus 10 % des agents en véhicule ultra léger (VUL) covoiturent

- Axe 4 -

RÉDUIRE ET DÉCARBONER NOS DÉPLACEMENTS

C / DÉCARBONER NOS DEPLACEMENTS

ACTION N°28 AGIR

28

Accentuer la décarbonation de notre flotte de véhicules et matériels routiers tous sites confondus

État des lieux

• Loi d'orientation des mobilités (LOM)

• Programmation pluriannuelle de renouvellement et d'optimisation de la flotte de véhicules

• 6,7 millions de km parcourus en 2022 (stable par rapport à 2021) et 14 334 km parcourus en moyenne par véhicule

• 876 584 litres de carburants (-23,86 % par rapport à 2021), soit 1,46 M€ (+10,58 %) et 2 780 tCO_2e de GES

• Constitution du parc à fin 2022 : 240 véhicules légers, 157 fourgonnettes et 77 fourgons, soit 474 véhicules de moins de 3,5 tonnes auxquels s'ajoutent 55 camions poids lourds et 93 tracteurs agricoles, soit 148 véhicules de plus de 3,5 tonnes

A noter, jusqu'en 2022, les véhicules électriques étaient sous-utilisés en raison de leur autonomie restreinte, et ne remplissaient pas complètement leur fonction de décarbonation de la flotte du Département.

En 2023, le Programme d'investissement prévoit l'acquisition d'une centaine de véhicules électriques de nouvelle génération, disposant d'une autonomie d'environ 300 km.

CONDITION DE RÉUSSITE

Conduite du changement des pratiques

CAPACITÉ À FAIRE : ✚ ✚

COÛT ESTIMÉ : € € €

Descriptif de l'action

• **Accroître de 55 % la flotte de véhicules électriques d'ici à 2025, soit 158 véhicules électriques pour 12 actuellement**

• **Inciter fortement à l'utilisation des véhicules électriques**

• **Étudier à partir de 2024 le changement de carburant pour les véhicules lourds en prévision des remplacements en 2026**

• **Réaliser le bilan des usages pour optimiser l'électrification, notamment à l'aide des boîtiers connectés**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪ ✪

• **Baisse de 260 tCO_2e,** si 55 % véhicules électriques d'ici 2025

• **Baisse de 625 tCO_2e,** si 100 % de la flotte de véhicules légers et utilitaires électriques d'ici 2030

Axe 5 •

Décarboner nos routes

ACTIONS

A / ADOPTER UNE POLITIQUE DE GESTION DU PATRIMOINE ROUTIER PLUS SOBRE

N°29 I Étudier la réaffectation de 50 km de routes au profit d'autres usages et les effets de la décarbonation des déplacements engendrés sur notre BEGES

B / RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DE NOS ROUTES

N°30 I Aménager et entretenir nos routes départementales en privilégiant des techniques et matériaux moins consommateurs d'énergie

0 à 100 tCO_2e :
100 à 250 tCO_2e :
> 250 tCO_2e :

DÉCARBONER NOS ROUTES

A / ADOPTER UNE POLITIQUE DE GESTION DU PATRIMOINE ROUTIER PLUS SOBRE

ACTION N°29 AGIR

29

Étudier la réaffectation de 50 km de routes au profit d'autres usages et les effets de la décarbonation des déplacements engendrés sur notre BEGES

État des lieux

Les achats pour la réalisation et l'entretien des routes représentent 62 % du poste Achats de biens et de services (qui représente lui-même 58 % des émissions de GES du Département)

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Développer des partenariats
- Étudier les financements externes mobilisables
- Conduite de changement des pratiques
- Concerter les acteurs et la population locale

CAPACITÉ À FAIRE : ✚ ✚ ✚

COÛT ESTIMÉ : € €

Descriptif de l'action

- **Étudier à titre d'exemplarité, la réaffectation de 50 km de routes départementales au profit d'autres usages : pistes cyclables, lieux de loisirs, sachant que d'autres objectifs tels que des voies de transports publics ou de covoiturage ou d'autres moyens de transport moins émissifs permettent d'agir sur les émissions évitées**
- **Améliorer les mobilités dans le contexte où la voiture reste le moyen de déplacement du quotidien**
- **Déclencher les changements de comportements et briser les habitudes d'utilisation de la voiture privée**
- **Réduire les volumes de circulation automobile et de pollution**
- **Agir pour la qualité de l'air et la santé des Saône-et-Loiriens**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ★ ★ ★

La réduction des émissions de GES diffère en fonction des solutions de réaffectation mises en œuvre. La création de pistes cyclables par exemple permet d'envisager une baisse du niveau d'entretien estimée comme suit :

- **Baisse de 100 tCO_2e,** si l'entretien des 50 km de routes est réduit de moitié
- **Baisse de 150 tCO_2e,** si l'entretien est réduit à 75 %

- Axe 5 -

DÉCARBONER NOS ROUTES

B / RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DE NOS ROUTES

ACTION N°30 AGIR

30.

Aménager et entretenir nos routes départementales en privilégiant des techniques et matériaux moins consommateurs d'énergie

État des lieux

Les achats pour la réalisation et l'entretien des routes représentent 62 % du poste Achats de biens et de services (qui représente lui-même 58 % des émissions de GES du Département).

En 2022, 3 tonnes sur 4 de revêtement routier ont été mises en œuvre par la technique des enrobés tièdes ou par des techniques d'entretien à froid des chaussées. 30 % d'anciens matériaux de chaussée ont été réemployés dans les nouveaux revêtements conformément à l'objectif de réaliser 50 % de réemploi à l'horizon 2030.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Appréhender le meilleur équilibre entre l'impact sur le climat, la santé des Saône-et-Loiriens et le niveau de service offert
- Conduite de changement des pratiques
- Concerter les prestataires, les acteurs locaux et les habitants
- Adapter l'organisation interne à la saisonnalité
- En attente du développement de techniques alternatives du secteur des TP.

CAPACITÉ À FAIRE : ✚ ✚ ✚

COÛT ESTIMÉ : € € €

- Pas de surcoût pour l'emploi d'enrobés tièdes
- Surcoût d'environ 40 % pour les autres techniques routières

Descriptif de l'action

- **Réduire l'impact environnemental du développement et de l'entretien des infrastructures**
- **Appuyer l'évolution des techniques de revêtements et de mise en œuvre**
- **50% de grave émulsion au lieu de grave bitume, 100 % d'ici 2030**
- **50 % d'enrobés tièdes (130°C) au lieu d'enrobés chauds (180°C) d'ici 2026, 80% d'ici 2030**
- **30 %, puis 40 % et 50 % de réemploi d'ancien matériaux de chaussée dans les nouveaux revêtements d'ici 2030**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES : ✪ ✪ ✪

- Grave émulsion : **baisse de 550 à 1 100 tCO_2e**
- Enrobés tièdes : **baisse de 108 à 183 tCO_2e**
- Réemploi : **baisse de 287 à 574 tCO_2e**

Axe 6 •

Favoriser l'évolution des modes de travail et des modalités de contribution aux enjeux climatiques

ACTIONS

A / DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES ET LA TRANSFORMATION POUR DES PRATIQUES PLUS SOBRES ET DÉCARBONÉES

N°31 I Développer des modules et parcours de formation à la transition carbone et à la sobriété

N°32 I Créer et animer un réseau des acteurs internes et des bonnes pratiques de la transformation climatique

B / DÉVELOPPER LES OUTILS DE RECUEIL ET D'ANALYSE DES DONNÉES POUR AMÉLIORER LE SYSTÈME DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA TRAJECTOIRE DU PLAN DE TRANSITION

N°33 I Élaborer et mettre en place un outil d'observation de la trajectoire carbone

0 à 100 tCO_2e : ★
100 à 250 tCO_2e : ★★
> 250 tCO_2e : ★★★

FAVORISER L'EVOLUTION DES MODES DE TRAVAIL ET DES MODALITÉS DE CONTRIBUTION AUX ENJEUX CLIMATIQUES

A / DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES ET LA TRANSFORMATION POUR DES PRATIQUES PLUS SOBRES ET DÉCARBONÉES

ACTION N°31 AGIR

31.

Développer des modules et parcours de formation à la transition carbone et à la sobriété

État des lieux

• **Le 2 février, Assemblée départementale extraordinaire en présence de François Gemenne,** politologue, chercheur et membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), suivie d'une Fresque du climat®.

• **La charte Réussir ensemble** traduit l'importance du collectif dans le fonctionnement de la collectivité. Au service des usagers, chaque agent a son rôle à jouer dans l'exercice des compétences du Département et tous participent au progrès collectif.
Définie en 2021, la charte repose sur des valeurs de solidarité, de respect et de partage, tout comme le développement durable. Elle fixe le cap à tenir, favorise l'évolution des modes de travail et des modalités de contribution et participe au développement d'une culture commune.
Ses objectifs opérationnels ont été reformulés en 2023 pour s'adapter aux orientations politiques du nouveau mandat. La formation des élus et des agents aux enjeux de la transition écologique (Fresque du climat, engagement dans les écogestes, formation à l'écoconduite…) et de management impliquant la conduite de changement de pratiques, fait partie des grandes lignes directrices.

• **Le 29 septembre, sensibilisation aux enjeux climatiques d'une première session de fresqueurs internes** en préfiguration de la formation de tous les agents et nouveaux arrivants, indépendamment de leur fonction ou responsabilités, d'ici la fin du mandat. La transition écologique est aussi à construire par l'innovation managériale en instaurant un climat de confiance et de coopération.

Descriptif de l'action

• Former **les élus et les agents dont les nouveaux arrivants, aux compétences de base sur les enjeux climat-résilience-énergie et développer des modules complémentaires : Fresque du climat, empreinte carbone individuelle, environnement sain…**

CONDITIONS DE RÉUSSITE

• Conduite du changement des pratiques
• Pilotage du management de la transition écologique

CAPACITÉ À FAIRE : ++

COÛT ESTIMÉ : €€

FAVORISER L'EVOLUTION DES MODES DE TRAVAIL ET DES MODALITÉS DE CONTRIBUTION AUX ENJEUX CLIMATIQUES

A / DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES ET LA TRANSFORMATION POUR DES PRATIQUES PLUS SOBRES ET DÉCARBONÉES

ACTION N°32 PILOTER

32.

Créer et animer un réseau des acteurs internes et des bonnes pratiques de la transformation climatique

État des lieux

Les actions du Plan environnement 2020-2030 développées au bénéfice des Saône-et-Loiriens, entreprises, associations et collectivités font plus que jamais évoluer nos représentations, nos pratiques et nos façons d'appréhender l'aménagement du territoire qu'il faut désormais concevoir au service de la nature, de l'eau et des matières premières en voie de diminution. Ressources qui sont dans les territoires ruraux, et constituent autant d'opportunités de création de valeur.

Tout comme la transition écologique repose sur la capacité à penser de manière globale et complémentaire en s'appuyant sur les synergies existantes, la transition du Département et de ses politiques publiques amorcée par l'établissement de son BEGES 2022, nécessitera un vrai travail de fond. Elle mobilisera élus, directions et agents qui indépendamment de leurs délégations, responsabilités ou fonctions, seront amenés à réfléchir en tant qu'acteurs de l'efficacité énergétique.

Descriptif de l'action

- **Acculturer les animateurs fresqueurs pour animer et transmettre aux agents et nouveaux arrivants, la culture de la transition écologique et les plans d'actions adoptés s'y rapportant**
- **Mettre en place et animer les P'Déj sur les écogestes, rendez-vous visio mensuel visant à réinterroger nos faits et gestes acquis de longue date pour faire progresser le collectif, et la collectivité engagée**

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Conduite du changement des pratiques
- Pilotage du management de la transition écologique
- Ressource humaine

CAPACITÉ À FAIRE : ✚ ✚ ✚

COÛT ESTIMÉ : €

FAVORISER L'EVOLUTION DES MODES DE TRAVAIL ET DES MODALITÉS DE CONTRIBUTION AUX ENJEUX CLIMATIQUES

B / DÉVELOPPER LES OUTILS DE RECUEIL ET D'ANALYSE DES DONNÉES POUR AMÉLIORER LE SYSTÈME DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA TRAJECTOIRE DU PLAN DE TRANSITION

ACTION N°33 PILOTER

33.

Élaborer et mettre en place un outil d'observation de la trajectoire carbone

État des lieux

- Tableaux des données initiales
- Bilan d'émissions des gaz à effet de serre (BEGES) 2022
- Trajectoire bas carbone de la collectivité

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Ressource humaine
- Conduite du changement des pratiques
- Pilotage du management de la transition écologique

CAPACITÉ À FAIRE : ++

COÛT ESTIMÉ : €€

Descriptif de l'action

- **Définir conjointement les indicateurs de suivi**
- **Organiser et coordonner le suivi**
- **Responsabiliser les parties prenantes**
- **Mettre en place des temps de suivi et de restitution des résultats**
- **Étudier l'acquisition d'un outil et système d'information facilitant la collecte et le suivi des données**

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Direction générale adjointe à l'aménagement

Espace Duhesme
18 rue de Flacé CS 70126
71026 Mâcon cedex 9
03 85 39 56 17

saoneetloire71.fr

Direction de la communication - Dépt.71 - ©AdobeStock - N.Bénaud - 2023 - Imprim'vert